



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

68_2026DIR

Objet :

Approbation des dossiers réglementaires de DUP pour un captage d'eau ou groupe de captages d'eau (dans un même périmètre de protection immédiate) destiné à l'alimentation humaine

Séance ordinaire
du : 06/07/2026

Date de
convocation :
01/07/2026

Nombre de
conseillers
afférents au
Conseil
municipal : 19

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Lamalou-Les-Bains dûment convoqué le premier juillet s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. René GINIEIS, maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs : C.ABBAL, J-L. ALDIÉ, M.ASTRUC, R.AUGE, M-H.CABANES, M.CANOVAS, C.DAVID, M.FUMAT, R.GINIEIS, P.GUILLARD, P.JOUGLA, P.JUANCHICK, L.LACOUCHE, A.MARSELLA, F.MECHE, M.PIQUET

Absents ayant donné procuration : A. CHAPELET à M.H CABANES et A.GUYARD à M.PIQUET

Marie-Hélène CABANES a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Maire

⇒ ***soumet*** au Conseil Municipal les dossiers réglementaires relatifs à l'alimentation en eau potable de la commune à partir des captages suivants :

<i>nom du captage</i>	<i>numéro de parcelle + section</i>
<i>Champ captant de Coubillou composé des puits amont P1 et aval P2 et forage amont F3-1987</i>	<i>P1 amont : parcelle 1305 section B</i>
	<i>P2 aval : parcelle 1346 section B</i>
	<i>F3-1987 amont : parcelle 1305 section B</i>

- situés sur le territoire de la commune de Lamalou-les-Bains ;
- le montant général des travaux prévus dans ces dossiers s'élève à **372 000 euros hors taxes.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

⇒ **d'approuver** le dossier qui lui est soumis, c'est à dire

- Le dossier (B*) Code de la Santé Publique pour les captages suivants :

Champ captant de Coubillou composé des puits amont P1 et aval P2 et forage amont F3-1987

- Les coûts relatifs aux travaux, servitudes décrites dans ces dossiers A, B et C pour les montants suivants



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Registre des délibérations du Conseil Municipal

68_2026DIR

Montant des travaux	327 000 €HT
Montant des servitudes	45 000 €HT
Montant total	372 000 €HT

- ⇒ d'assurer le financement pour mener à bien les procédures réglementaires leur terme et réaliser les travaux qui sont décrits dans les dossiers,
- ⇒ de demander au Préfet de bien vouloir, après enquête publique, prononcer :
- la Déclaration d'Utilité Publique des travaux, requise par le Code de l'Environnement L215-13 et l'instauration des périmètres de protection autour des captages, article L1321-2 du Code de la Santé Publique
 - les autorisations de traitement et de distribution de l'eau (Code de la Santé Publique),

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Marie-Hélène CABANES
Secrétaire de séance

René GINIEIS
Le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de légalité le :
Publication le :